

# Organisation et utilisation du Référentiel

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel des activités professionnelles établi pour ce diplôme.  
Il définit les **COMPETENCES** caractéristiques du diplôme, regroupées autour des **CAPACITES** générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteint sont caractérisés par des **SAVOIR-FAIRE** et des **SAVOIRS ASSOCIES**.

- \* les savoir-faire sont définis par :
  - ce que le candidat doit **ETRE CAPABLE DE** réaliser,
  - les conditions de réalisation - les ressources,
  - les indicateurs et critères de réussite.
  - Les niveaux d'exigences pour les unités intermédiaires et terminale
  
- \* Les savoirs associés sont définis au regard des savoir-faire par :
  - les connaissances nécessaires,
  - le niveau exigé de ces connaissances, exprimé en "être capable de".

ACCES AU DOMAINE PROFESSIONNEL PAR  
UNITES CAPITALISABLES

RAPPEL : les candidats suivant la préparation par la voie scolaire ou par celle de l'apprentissage ne peuvent utiliser ce mode d'accès au diplôme.

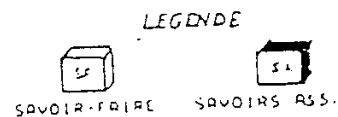
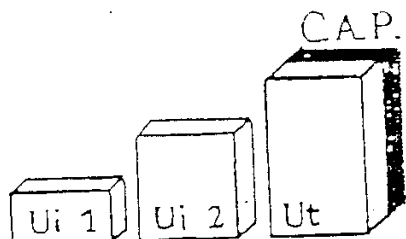
ORGANISATION DES UNITES CAPITALISABLES :

- le domaine professionnel du

CAP "instruments coupants et de chirurgie"

est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.

- les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale du domaine.



COMPOSITION DES UNITES INTERMEDIAIRES ET TERMINALES A PARTIR DU REFERENTIEL PROFESSIONNEL :

1) pour les unités intermédiaires :

- Seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :

.le contenu de l'unité intermédiaire U.I. 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans les tableaux des savoir-faire.

.le contenu de l'unité intermédiaire U.I. 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I et II dans les tableaux des savoir-faire.

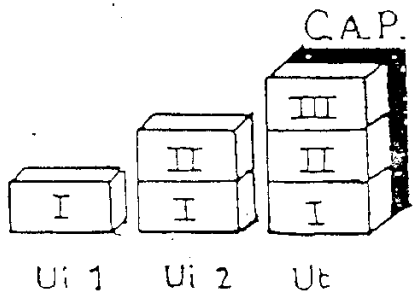
2) pour l'unité terminale :

.le contenu de l'unité terminale U.T. est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I, II et III dans les tableaux des savoir-faire et les savoirs associés correspondants à ceux-ci. (voir tableau de mise en relation des savoirs faire et des savoirs associés).

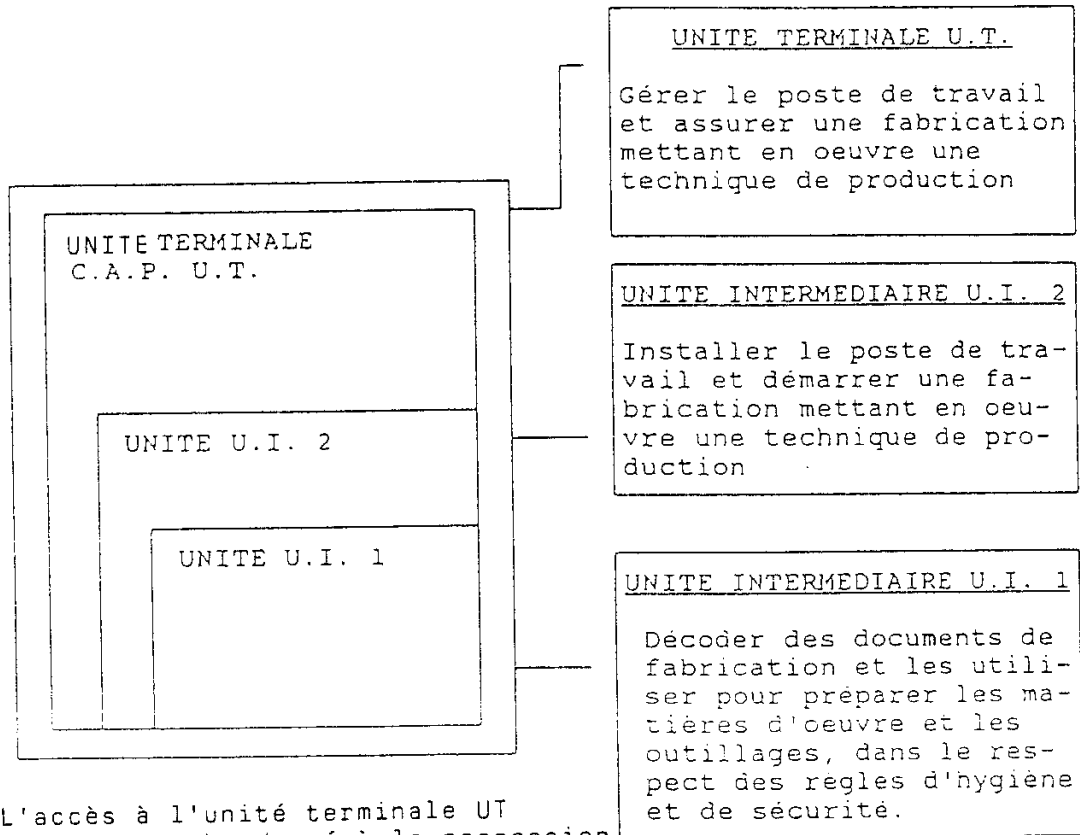
ORGANISATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL POUR LES CANDIDATS  
ACCEDANT AU DIPLOME PAR UNITES CAPITALISABLES

Le domaine professionnel est constitué :

- de l'unité intermédiaire : U.I. 1 (repère I)
- de l'unité intermédiaire : U.I. 2 (repère I, II)
- de l'unité terminale : U.T. (repères I, II, III)



Objectif global de chaque unité :



L'accès à l'unité terminale UT n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires.